

*La suppression des inégalités salariales et
l'accompagnement des femmes et des hommes dans
leur parcours professionnel*

Action 8 :

**Communiquer
Lutter contre les stéréotypes et les discriminations**

Objectifs poursuivis

- Conduire des actions de sensibilisation à la prévention des discriminations et des stéréotypes à l'attention de l'encadrement
- Légitimer le plan d'actions
- « Casser » les représentations

Mesures

- S'engager dans une démarche dynamique d'actions tendant à favoriser l'égalité professionnelle et à mettre en œuvre le plan d'action (communication interne et externe : réunions du personnel, réseaux professionnels, CRE, supports de communication...)
- Désigner un référent dédié à cette question pour faire vivre ce dispositif et l'intégrer dans les politiques RH (CDG et collectivités)
- Construire et animer un réseau professionnel dédié "égalité professionnelle" dans les collectivités (CDG)
- Créer un référentiel de préconisations (guide) à diffuser aux agents encadrants
- Former les cadres à la lutte contre les discriminations

Période de mise en œuvre
A partir de 2015